

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

19^{ème} année - N° 3252 - Vendredi 05 Octobre 2018 - Prix : 200 Fc

ASSEMBLÉE NATIONALE

Tocha, Ali Mhadji et Dossar, interdits de quitter le territoire



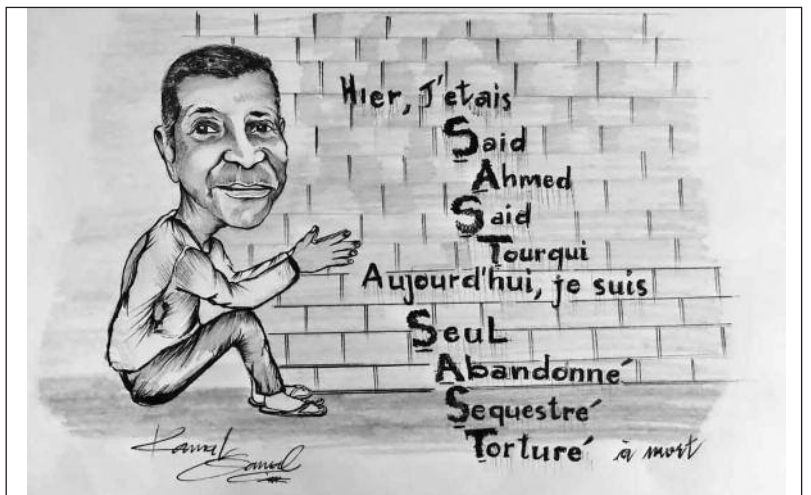
Mohamed Abdou procureur de la République

LEVÉE D'IMMUNITÉ PARLEMENTAIRE

Les députés résignés ?

LIRE PAGE 3

Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com



LEVÉE D'IMMUNITÉ PARLEMENTAIRE

L'opinion parle d'une démarche purement politicienne

La décision de retirer leur immunité parlementaire aux députés Dossar, Mhadji et Djohar est perçue par l'opinion publique comme un abus politique.

Rappelons que sur les 4 députés visés, seuls 3 sont concernés. Abou Achirafi lui, s'en sort presque indemne.

Abou Achirafi serait-il intouchable ? Après une deuxième réunion, le Parlement a statué sur les cas des députés Tocha Djohar, Ali Mhadji, Mohamed Dossar et Abou Achirafi. Les trois premiers perdent leur immunité parlementaire. Achirafi, non. Son cas fait vivement réagir. « Je me rappelle le jour où Abou Achirafi a été entendu et placé en détention provisoire avant de bénéficier d'une mesure de libération provisoire. Et aujourd'hui, voire le "bureau" l'épargner, ça me désole vraiment », regrette Mohamed Ibrahim, un enseignant au Lycée de Moroni. Ce dernier parle de manœuvres poli-

tiques pour supprimer l'opposition de l'échiquier politique.

Le député Mohamed Msaïdie dit lui, ne pas comprendre cette précipitation du gouvernement à lever l'immunité des trois députés. Il regrette que le Procès-verbal de la première convocation du bureau de l'Assemblée n'ait pas été pas sorti. « Ce qui a été fait mercredi, c'est de la pure politique. Comment comprendre que deux députés se réunissent et statuent à eux seuls sur une question comme celle-ci ? A la limite, ils devraient attendre l'arrivée des autres membres du bureau ou bien porter le dossier à l'hémicycle », ajoute-t-il.

Sur le cas d'Abou Achirafi, qui a été exclu de la liste, le député de Moroni Sud semble tomber des nus. « S'il y a une personne qui doit être entendue dans cette affaire dite de citoyenneté économique, c'est bien Abou Achirafi car c'est lui qui signait les passeports. Mais on a compris qu'il a monnayé sa personnalité ». Pour Mohamed Msaïdie, les



élus de la Nation sont en danger. « Si deux députés se réunissent et décident du sort des autres, c'est fini

pour nous », lâche-t-il.

Tout aussi consterné, le secrétaire général de la Confédération des

Travailleurs Comoriens, Salim Soulaïmane, se dit atterré par la tournure que prend cette affaire. « La procédure a été rejetée par les membres du bureau la semaine dernière. Après la nouvelle requête du parquet de la République, je m'attendais à ce que l'affaire soit portée à l'hémicycle et non voire deux personnes se réunir et statuer. C'est une violation flagrante des principes élémentaires de la démocratie », s'insurge Salim Soulaïmane. Une brèche ouverte par les parlementaires selon lui. « C'est une procédure taillée sur mesure. Ce qui vient de se produire aujourd'hui laisse le Parlement avec un avenir sombre et c'est vraiment inquiétant... ». Par cette énième dérive des autorités de l'Etat, les Comoriens doutent d'une sortie de crise. Après la Cour constitutionnelle, on se dirige vers la disparition de l'Assemblée Nationale.

Mohamed Youssouf

RECETTES VIGNETTES 2018

Mohamed Daoudou parle d'une opération de sécurisation



Le ministre de l'Intérieur s'est exprimé hier jeudi après que les forces de l'ordre se soient introduites au service des impôts de Ngazidja et aient confisqué la

malle contenant les recettes des vignettes automobiles. Une "opération de sécurisation" pour le premier flic du pays qui entend éviter tout incident.

Des fonctionnaires du ministère des finances accompagnés des agents de la gendarmerie ont pris d'assaut la direction régionale des impôts de Ngazidja et sont repartis avec l'argent des vignettes pour le verser dans le compte unique de l'Etat. Hier jeudi, le ministre de l'Intérieur, Mohamed Daoudou, a préféré parler d'opération de sécurisation de l'argent des vignettes automobiles 2018 dont le délai de paiement expirait la semaine passée. « J'ai entendu parler de Hold up financier. Ce n'est pas du tout le cas. L'argent a été versé dans les comptes de l'Etat et va être redistribué par la suite », a expliqué Mohamed Daoudou.

Le premier flic du pays assure que ce n'est pas la première fois qu'une telle opération se fait. « Les fois précédentes, on avait demandé

que l'argent soit versé dans les comptes de l'Etat et cela n'a pas été fait. Il fallait qu'on intervienne. C'est pour cette raison que les forces de l'ordre sont intervenues ». Il ajoute: « Vous vous rappelez de l'argent des vignettes qui avait disparu parce non sécurisé... Il était hors de question de revivre cette scène ». Près de 75 millions au total ont ainsi été versés, à en croire le ministre, sur le compte unique de l'Etat.

La levée d'immunité des députés est « légale »

Le ministre de l'Intérieur en charge des institutions a réagi suite à la levée d'immunité des trois députés par le bureau de l'Assemblée. Malgré la vive contestation sur la procédure, dont les députés eux-mêmes ainsi que la société civile, le

ministre de l'Intérieur juge cette main levée sur les immunités des députés Dossar, Ali Mhadji et Tocha Djohar « conforme et légale juridiquement ». Par cette occasion, Mohamed Daoudou a appelé l'opposition à retourner à la table des négociations pour le dialogue intercomorien. Selon lui, il n'y aura pas de préalables. « Il y a des affaires pénales en cours. Ils doivent attendre jusqu'au procès » avant de préciser que « certes, il y a des hommes politiques en prison mais ce ne sont pas des prisonniers politiques ». Le ministre rajoute que « nous sommes dans l'apaisement mais pas au prix de la loi ».

Mohamed Youssouf

MÉDIA

L'ANRTIC autorise la réouverture de certaines stations

Les rapports établis par le département ingénierie de l'ANRTIC définissent différentes catégories d'usagers. Il s'agit des stations radios en règle, c'est-à-dire disposant des autorisations requises et qui honorent leur redevance annuelle, celles qui ne disposent d'aucune d'autorisation, ni du CNPA, ni de l'ANRTIC et celles qui se sont vues attribuées les autorisations mais qui ne paient pas leur redevance annuelle. Les sanctions visent justement les deux dernières catégories.

Dans le souci d'assainir le paysage médiatique au pays, l'ANRTIC travaille en collaboration avec le CNPA pour mieux gérer les fréquences radio sur le territoire national. Les moyens techniques et ressources humaines

nécessaires ont été mobilisés pour effectuer des tournées de sensibilisation afin d'avertir les usagers non conformes à la réglementation, des risques auxquels ils pourraient s'exposer. Ainsi, avec l'accord du procureur de la république, l'ANRTIC a

mis sous-scailé le matériel des stations qui n'ont pas payé leurs redevances. Cette décision de l'autorité régulatrice a suscité la polémique chez certains citoyens qui ont crié au scandale dénonçant une mesure liberticide.

Après la fermeture de certaines radios, des responsables des Radio ont demandé à bénéficier d'une réouverture de leurs stations. Et l'ANRTIC a examiné leurs dossiers et jugé nécessaire de les rouvrir. Il s'agit de Djamaa Radio, Sawa Fm, Radio Nafassi, Mitsamiouli FM,

BRTV et GRTV. « Il est inadmissible que dans une démocratie, des médias soient mis sous scailés ». C'est l'argument brandi par certains citoyens mécontents, qui se sentent privés du droit d'accès à une information plurielle. Pourtant, à en croire les responsables de l'ANRTIC et ceux du CNPA, ces mesures prises à l'encontre de certains médias, c'est justement pour garantir une information de qualité diffusée dans le respect des normes requises et conformément à la loi.

Les stations de radiodiffusion ne

peuvent fonctionner sans les fréquences qui sont sous la gestion et le contrôle de l'ANRTIC. « Cette dernière ne fait que se conformer aux lois et décrets prévus à cet effet et elle n'arrêtera pas de porter cette parole de pédagogie à l'endroit des usagers de fréquences radiodiffusion », peut-on lire dans un communiqué de presse de l'ANRTIC.

Binti Mhadjou

ASSEMBLÉE NATIONALE

Tocha, Ali Mhadji et Dossar, interdits de quitter le territoire

Au cours d'un point de presse, le procureur de la république, Mohamed Abdou a salué la décision du Bureau de l'Assemblée qui a répondu favorablement à la demande de levée de l'immunité parlementaire des députés, Abdallah Tocha Djohar, Ali Mhadji et Mohamed Dossar. Pour ce qui est de Abou Achirafi, qui a conservé son immunité, il n'exclue pas d'introduire une nouvelle demande à l'Assemblée nationale.

Le procureur de la république de Moroni, Mohamed Abdou a tenu un point de presse hier au cours duquel, il a salué « la décision du bureau de l'Assemblée nationale d'avoir répondu favorablement à la demande de levée de l'immunité de 3 députés », la qualifiant de « première dans l'histoire du pays ». Il s'agit donc des députés, Abdallah Tocha Djohar, de Ali Mhadji et de Dossar Mohamed. Le parquetier a par ailleurs fait savoir « que les convo-

cations étaient déjà prêtes » mais qu'il en dirait plus le moment venu. Mohamed Abdou a dans la foulée annoncé qu'il avait émis une note d'empêchement de quitter le territoire pour les 3 parlementaires. Le Bureau de l'Assemblée Nationale a décidé d'exclure le député Abou Achirafi, qui a donc gardé son immunité parlementaire (voir notre édition d'hier).

Mohamed Abdou a dit qu'il « n'excluait pas de relancer le Bureau de l'Assemblée nationale si le

besoin se faisait ressentir, puisqu'aucun texte ne m'interdit de le faire ». Il est vrai que dans son courrier du 28 septembre adressé au président de l'Assemblée nationale concernant la main levée de l'immunité parlementaire des 4 députés, il avait notamment écrit : « dans le cadre de l'affaire dite de la citoyenneté économique ouverte au parquet de la république de Moroni, il résulte de l'enquête préliminaire devant le juge d'instruction, que Abou Achirafi Ali Bacar et Mohamed

Bacar Dossar sont à plusieurs reprises cités et soupçonnés d'avoir activement et considérablement pris part à la commission des infractions de détournement de fonds ». Les députés Tocha et Ali Mhadji seraient concernés par l'enquête liée à la mutilation du gendarme, le jour du référendum. Pour Mohamed Dossar et Abou Achirafi, il s'agit de l'enquête liée à la gestion des fonds de la citoyenneté économique.

Fsy

LEVÉE D'IMMUNITÉ PARLEMENTAIRE

Les députés résignés ?

Les députés Mohamed Bacar Dossar, Tocha Djohar et Ali Mhadji se sont vus retirer leurs immunités parlementaires, mercredi. Déposer un recours ne semble pas être la priorité de ces élus qui estiment que "nous ne sommes pas dans état de droit".

"C'est illégal ce qu'ils ont fait!" Dossar réagit après que l'assemblée ait décidé de lui retirer, avec 2 autres députés, leur immunité parlementaire. « Le bureau de l'Assemblée s'est réuni le 25 septembre dernier et a tranché sur la question. 5 députés ont voté contre la levée de l'immunité sur 9 membres composant le bureau. Et aujourd'hui, 2 personnes ont statué et pris cette décision ». Contacté par La Gazette des Comores, le député, qui ne compte pas faire appel, dit attendre la réaction des membres du bureau de l'Assemblée. « Dans l'état actuel des choses, je ne vais rien faire...



Aujourd'hui, le droit n'a pas sa place, c'est la force qui prime. Et s'il y a un recours à faire, c'est au bureau de le faire, pas à moi» surtout qu'«avec 5 absents sur les 9 que compte le bureau, le quorum n'était pas atteint ».

Le deuxième député visé par cette décision, Ali Mhadji, rejette quant à lui cette décision controversée de l'Assemblée. « On ne peut pas raisonner par la loi car il n'y a pas de textes. On fait un recours quand on se trouve dans un état de droit où des



personnes sont disposées à vous écouter et statuer sur vos cas, de manière transparente. Ce n'est pas le cas ici», a-t-il regretté. Le député de la région de Hambou n'exclut pas de déposer un recours international au niveau des institutions parlementaires

res amies avec l'Assemblée de l'Union des Comores. «Sur la levée d'immunité des députés, il y a des procédures à respecter et ça n'a pas été le cas. Depuis que j'ai quitté la CRC, le parti trouve des prétextes pour me faire virer de l'Assemblée, en vain. Aujourd'hui, ils ont sauté sur l'occasion ».

Devant le pessimisme affiché des députés visés, Me Moudjahid Abdoubastoi rappelle que ces élus peuvent toujours s'adresser au tribunal administratif, et non à la Cour suprême. « La Cour suprême ne peut asseoir une quelconque compétence, en premier et dernier ressort, pour un recours en excès de pouvoir que quand celui-ci est dirigé contre un décret. Autrement, il faut saisir la juridiction de droit commun statuant et premier ressort, soit la Chambre administrative près le Tribunal de première instance ».

Mohamed Youssouf

Décision du bureau du parlement

Un argumentaire mis à mal par des juristes

Le parquet avait saisi le président de l'Assemblée nationale, le 28 octobre dernier afin d'opérer une main levée d'immunité parlementaire concernant 4 députés : Abou Achirafi, Dossar Mohamed, Ali Mhadji et Abdallah Tocha Djohar. Le bureau du parlement s'est réuni le 03 octobre dernier. Il a répondu favorablement à la demande du procureur concernant Dossar Mohamed, Ali Mhadji et Abdallah Tocha Djohar. Le député Abou Achirafi a été exclu de la liste.

Le bureau de l'Assemblée a estimé que cet ancien patron de la direction nationale de la sûreté et de la sécurité du territoire national « avait déjà été entendu sur la même affaire par le même juge d'instruction chargé actuellement du dossier qui l'avait bénéficié d'une liberté provisoire », pouvait-on lire dans le courrier du 03 octobre émanant du

bureau de l'Assemblée, adressé au procureur de la république de Moroni, Mohamed Abdou. Pour l'avocat au barreau de Moroni, Me Abdoulbastoi Moudjahidi, l'argumentation fournie par le Bureau de l'Assemblée ne peut pas tenir.

« Même si cela relève de la confection et de la vente des passeports biométriques, les faits sont très différents. La première affaire dans laquelle Abou Achirafi s'est vu inculpé était cantonné par des faits très précis, mais la nouvelle instruction englobe l'ensemble de ce qui s'est passé dans le programme citoyenneté économique », a-t-il expliqué. Et de poursuivre : « le procureur de la République pourrait, après audition de Abou Achirafi, soit décider d'ouvrir une instruction différente de celle dans laquelle ce député était inculpé, soit décider de joindre la première instruction à celle qui vient d'être ouverte, en formulant des réquisitions supplétives ».

Un autre juriste de haut niveau de la place a été approché par La Gazette des Comores. Celui-ci a accepté d'intervenir sous le sceau de l'anonymat. «L'argumentaire utilisé par le bureau de l'Assemblée pour exclure Abou Achirafi de la liste n'est pas convaincant, en ce sens que l'intéressé est poursuivi pour des faits actuels et qu'une liberté provisoire ne met pas fin à une instruction et ne signifie aucunement un non lieu. Par contre, il estime que le Bureau « peut se prononcer favorablement dans un cas et refuser la levée d'immunité dans un autre, c'est à son appréciation ». Ce que Me Moudjadi rejette énergiquement.

« Dans tous les cas, il ne revenait pas au Bureau de l'Assemblée nationale de prendre la décision du retrait du député d'Abou dans la procédure, cela revient au procureur ». Autre argumentaire soulevé par le même bureau dans la même affaire : « la



Cour constitutionnelle avait rendu un arrêt autorisant Abou Achirafi à se présenter aux dernières élections législatives ; c'est donc pour cette raison que le bureau a estimé ne pas devoir donner une suite favorable à cette requête ». Pour notre juriste ayant décidé de s'exprimer incognito, « l'arrêt est un faux argument car la

demande de levée immunitaire est actuelle ». Quant à Moudjahidi, il estime « que n'ayant jamais été condamné, la cour constitutionnelle ne pouvait l'empêcher de se présenter aux élections ».

Faïza Soulé Youssouf

PAIX SOCIALE

Amani Ya Hambou, pour lutter contre la délinquance et les conflits inter- villageoise

Dimanche dernier, le comité Amani Ya Hambou a vu le jour. Ce comité composé par les jeunes « Wafoumanamdji » des 11 villages de cette région a pour mission de lutter contre la délinquance afin d’éliminer les conflits inter-villageoises.

Un comité de lutte contre la délinquance et les conflits inter- villageoise de la région de Hambou a vu le jour dimanche dernier à Mitsoudjé, chef lieu de cette région. La cérémonie a été marquée par la présence du procureur général, des forces publiques et les notables de la région, y compris les femmes. Une joie pour la région. « Il est un honneur pour moi de remercier ces jeunes « Wafoumanamdji » pour cette initiative. Ce comité va redresser nos jeunes car la délinquance règne dans notre région et cause des conflits inter-villageoise, qui laisse des



dégâts sans précédents », déclare Mzé Tabibou, l’un des notables de Mitsoudjé.

Avec la mise en place de ce comité, on va pouvoir réduire la délinquance et les conflits dans la

région ». Le comité Amani Ya Hambou a comme mission de lutter contre la délinquance dans l’ensem-

Nassuf Ben Amad (Stagiaire)

Droit de réponse du cabinet du ministère des Finances et du Budget à l’article paru dans La Gazette des Comores du mercredi 03 octobre 2018 sur le « hold up financier » des recettes de la vignette

Un article a été publié dans La Gazette des Comores. On y apprend que l’exécutif de Ngazidja affirme sans la moindre retenue, qu’un « hold up financier » a été commis sur les recettes de la vignette dont le montant ne dépasserait pas 80 millions, lorsqu’on sait que l’Union verse régulièrement à l’ensemble des agents de l’île un montant mensuel d’environ 532 millions.

Il s’agit d’une opération de sécurisation des recettes de la vignette et non « un hold up financier ». Nous voudrions informer à nos grands journalistes de La Gazette de vérifier leurs informations avant de les mettre à la disposition du grand public. Il a été convenu avec les entités, bien avant les nouvelles dispositions constitutionnelles, que les recettes doivent être versées chaque jour sur le compte unique du trésor ouvert à la banque centrale des Comores avant toute répartition afin d’éviter que les receveurs gardent dans leurs caisses des montants importants en cash. C’est donc par souci de sécurité que ces recettes ont été versées à la banque centrale.

Il convient de rappeler que dans les dispositions anciennes, ce sont les entités qui recrutent les agents, sans chercher à s’assurer de la disponibilité des moyens financiers

devant les payer. Et c’est à l’Union que revient la charge de payer les salaires des agents des entités de Ngazidja, Ndzouani et Mwali. Ce qui a abouti depuis plusieurs années au gonflement des effectifs des agents de la Fonction publique, sans respect des plafonds fixés par le budget de l’Etat.

Ces précisions sont importantes afin de montrer qu’un « hold up » sur le montant dérisoire de la vignette relève plus du souci de faire le buzz au lieu de sécuriser les recettes de la vignette. Quand on donne l’information au public, il faut avoir le

courage d’aller à la source, mieux savoir ce qui s’est passé au lieu de fabriquer des informations déconnectées de la réalité.

Si le « hold up » veut dire placer l’argent de l’Etat sur le compte de l’Etat, alors que vivent les « hold up ». Sous d’autres cieux, un agent de l’Etat qui détiendrait entre ses mains plus de 75 millions devrait fournir des explications en bonne et due forme car cela est interdit par la loi.

Le Cabinet du ministre des Finances et du Budget

Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmérie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Moheli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Moheli: 772 03 71

HÔTELS & RESTAURANTS :

Le Select 773 00 31

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Moheli 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 764 43 00
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18

La Gazette des Comores

Le devoir d’informer, la liberté d’écrire

La Gazette des Comores

BP 2216 Moroni – UNION DES COMORES

Tél. (269) 37-79-80 – 33 26 76

BULLETIN D’ABONNEMENT

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse postale : _____ email : _____

Tél. : _____ Fax : _____ Mob _____

Périodicité :

3 mois ☐

6 mois ☐

12 mois ☐

Montant : _____

Montant : _____

Montant : _____

Mode de règlement :

Espèces ☐

Chèque ☐ n° _____

Virement bancaire ☐ réf. : _____

Moroni le,

Signature : _____

Tarifs d’abonnement

(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Anuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127

FOOTBALL : MAROC#COMORES

Une douche froide, après le show Comores-Cameroun ?

En marge des éliminatoires de la CAN 2019, les Comores se déplacent au Maroc le 13 octobre prochain. Mais le doute plane quant aux moyens mis à disposition des Coelacanthès pour jouer le match dans les meilleures conditions.

Ben Amir Saadi croit dure comme fer à l'aventure des protégés d'Amir Abdou. A-t-il prêché dans le désert ? Voilà notre constat après des investigations sur les préparatifs des deux prochaines confrontations qui vont opposer les 13 et 16 octobre prochain à Casablanca et Mitsamiouli, les Comores et le Maroc. A moins d'un imprévu de dernière minute, les Coelacanthès devraient prendre l'avion vers Casablanca lundi 8 et mardi 9 octobre prochain dans le cadre des 3 et 4e journée des éliminatoires de la CAN 2019.

« Le premier rassemblement des joueurs est prévu pour mardi 9 octobre mais tout reste à confirmer » a



laissé entendre le manager des Coelacanthès joint au téléphone depuis la France. Jusqu'à l'heure où nous mettions sous presse, le manager n'avait pas encore de confirmation des billets de ses joueurs, mais restait confiant. En plus de cela, la Fédération Royale Marocaine n'a

pas encore communiqué le stade d'entraînement sur lequel l'équipe nationale va réchauffer ses crampons.

Pour Ben Amir, le doute plane. A Moroni, tout semble en veilleuse à défaut des moyens et de la logistique mais aussi de la capacité de

recevoir le match retour prévu pour le 16 octobre. Cette situation perdure, d'où le cri d'alarme du porte-parole des Coelacanthès dans son intervention face au Président de la République au lendemain de la rencontre Comores#Cameroun. Doit-on toujours faire recours à des pri-

vés qui n'ont même pas de statut officiel à la FCF pour débloquer la situation ?

Il n'est plus secret que la Fédération de Football Comorienne joue la carte de l'improvisation. Le ministère en charge du sport est appelé à remettre les pendules à l'heure sans s'immiscer dans la gestion interne. Une victoire des Coelacanthès pour ces deux matchs est possible. Par ailleurs, force est de constater qu'en dépit des relations bilatérales aussi vieilles et très fortes sur plusieurs secteurs (diplomatiques, culturels, militaires, économiques), des barrières en termes de visa d'entrée au Maroc retiennent un bon nombre de Comoriens installés en France à prendre part à ce grand rendez-vous sportif. N'est-ce pas là l'occasion pour nos autorités compétentes, d'intervenir pour une exception à la règle ?

A.N depuis Marseille

FOOTBALL : CHAMPIONNAT DES COMORES, INTER LIGUE ÉDITION 2018

Avec ce nul (1-1), Fomboni club consolide sa place de leader



La première journée du championnat des Comores, phase nationale, a été tenue à Ndzouani la semaine dernière. Volcan est sanctionné de retrait de 3 points, suite à un acte de « gri-gri » selon le Pv révélateur. Il a interjeté l'appel. Aujourd'hui, Ngazidja abrite la 2e journée. Le duel inaugural avait opposé Volcan à Fomboni club hier, à Moroni. La partie s'est soldée par un nul (1-1). Mais les visiteurs encourrent une sanction d'un retrait de 3 points toujours pour « gri-gri ». Vont-ils interjeter appel aussi ?

Les dieux de la première journée de cette phase nationale, tenue à Ndzouani, avaient offert leur bénédiction à Fomboni club (1er). A Moroni, à l'occasion de la 2e journée, la

tendance a failli s'inverser. Faute de concentration des uns et des autres, un score de parité a séparé les deux adversaires (1-1). Cette 2e journée était un rendez-vous primordial pour le président des Moroniens, Shemir Kamoula.

Il avait réuni les joueurs pour les sensibiliser sur la noble mission qu'ils endossent : « Nous avons ambitionné trois titres. La coupe des Comores nous a échappés. Unissons nos forces pour défendre avec excellence les deux restants. Soyez comme nous, les dirigeants : confiants, solides et solidaires ». Cette 2e journée est attendue avec impatience par les sociétaires de Volcan. Les trois points retirés à Ndzouani par la commission nationale de discipline restent pour eux une obsession.

Moili, toujours premier

Le résultat de l'appel interjeté par Volcan dissipera tout suspens. Les buteurs du jour sont Sadadi Abdallah (2e, 1-0). Et aux temps additionnels de la 1ère partie, Nabil Ali de Volcan met les pendules à l'heure (47e, 1-1). La reprise ne donne rien, sauf le gri-gri que le 4e arbitre a surpris chez un joueur de Fomboni club. « Un tel acte, comme celui vécu à Ndzouani, est considéré par les textes comme provocateur et explosif. Nous ne le tolérerons jamais. La commission nationale de discipline siégera en toute conscience et en toute indépendance », tempête un élu de la Fédération de Football des Comores. Fomboni club resplendit toujours au sommet du podium (voir classement).

Bm Gondet

A/ 1ère journée (Ndzouani)

Étoile d'Or # Volcan (0-1)
Étoile d'Or # Fomboni club (0-2)

B/ 2e journée (Ngazidja)

Volcan # Fomboni club (1-1)
Volcan # Étoile d'Or (le week-end)

C/Classement général provisoire

1er, Fomboni club (Ligue de Moili) : 4 points, +3
2e, Volcan club (Ligue de

Ngazidja) : 4, +2
3e, Étoile d'Or de Mironsi (Ligue de Ndzouani) : 0, -3

Observation. Ces résul-

tats acquis sur le terrain peuvent changer en fonction des "tentatives de gri-gri" à Ndzouani et à Ngazidja.

WASUYA
InnoVe ta com'

Stratégie de communication
Création graphique
Relations presse
Production de contenus
Community management
Evenementiel

contact@wasuya.km

Moroni Badjanani, Bâtiment La Gazette des Comores

MAHAMOUD S. HAFI, MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

"Le champ est laissé à l'intersyndicale qui fait la pluie et le beau temps"

Dans une interview exclusive accordée à La Gazette/ Hzk presse, le ministre de l'Education nationale explique qu'il faut de l'envie et de la volonté pour sauver l'éducation qui est la base de tout développement. Mahamoud Salim Hafi promet des réformes « pour le domaine et pour le pays ».

Question : Quelques semaines après votre prise de fonction au ministère de l'Education, quel bilan faites-vous du ministère dont vous avez la charge ?

Salim Mahamoud Hafi : Je ne vais pas faire de bilan mais plutôt un constat qui est mitigé. Il y'a de l'espoir mais la tâche est rude. Vous savez que c'est un Ministère qui est essentiel dans le développement du pays surtout avec l'aspiration du Chef de l'Etat à l'émergence horizon 2030. Ma remarque, je vais la diviser en deux. Il y'a le côté cadre du Ministère sur l'administration mais aussi le côté terrain qui concerne plus les écoles primaires, collèges et lycées et Universitaire. Pour ce qui est de l'administration, je peux dire que le potentiel est là, il suffit juste de s'organiser. Au niveau de l'enseignement primaire et secondaire, je constate que la tâche n'est pas facile et surtout avec ce problème de négligence de l'école publique dont la faute est à tout le monde.

Il est question d'un travail synergique et aucun parent ne s'intéresse réellement à l'éducation de son enfant, pas de conseil d'écoles, les élèves n'arrivent pas à s'organiser en collectif ou en association pour réclamer leurs droits mais le champ est laissé à l'intersyndicale qui fait la pluie et le beau temps. Il y'a aussi le côté pédagogique. Il faut que tout le monde s'y mette et que chacun assume ses responsabilités, le syndicat, les parents, les élèves et nous, l'Etat. Je n'accuse personne.

Question : Après les discussions entreprises entre le Ministre de l'Intérieur et le SNEUC, vous avez pris le relais et œuvré pour la sortie de crise à l'université. Pouvez-vous nous en dire plus ?

SMH : Il n'y a pas de miracle. La seule chose, c'est le dialogue. Tant qu'il y aura un dialogue, je pense que les choses se passeront bien. Quand j'ai pris le relais, mon collègue avait déjà fait le plus long du parcours et je l'en félicite. Pas de triche entre nous, je sais que les revendications sont là. Je ne dors pas tranquillement mais je sais qu'avec le dialogue, nous parviendrons à tous les objectifs.



Question : Dans le protocole d'accord que vous avez signé avec le syndicat, vous avez promis d'accompagner le Comité de gestion. Est-ce le cas jusqu'à ce jour ?

SMH : Exactement ! On travaille ensemble et en commun accord. Je les reçois, on regarde les choses petit à petit mais vous savez, dans « accompagner », il y'a deux aspects. Il y'a le côté purement administratif et le côté financier. Et ici, je pense que tout se passe bien. J'ai le soutien du Chef de l'Etat qui les reçoit lui aussi et je lui fais part de l'évolution de nos discussions au quotidien. Notre objectif est de réformer l'Université et mettre en place des écoles techniques. Nous

avons même prévu de transformer l'IFERE en ENS (Ecole Normale Supérieure) car beaucoup d'enseignants, certes diplômés, n'ont pas la didactique d'enseigner. Nous allons également identifier trois filières majeures et les diversifier sur les trois Îles pour lutter contre cette éducation insulaire. Je dis souvent que c'est une tâche qui n'est pas facile mais je suis convaincu qu'ensemble, on peut le faire. Il faut qu'on pense à réformer et à changer les mentalités des Comoriens. Il faut qu'on ait le courage, l'envie et la volonté pour aller de l'avant.

Question : Quel plan vous proposez pour mettre fin à la crise dans l'éducation ?

SMH : Vous savez, la revendication majeure dans notre pays, c'est les avancements. Moi, je propose qu'on mette en place, à partir de la rentrée, un dialogue social où on va poser les vrais problèmes : les avancements, les quotas horaires, etc. Il faut que cela soit un dialogue permanent avec les syndicats et même les parents. Si on ouvre des lycées ou des collèges et qu'il n'y a pas d'élèves, alors il va falloir qu'on les ferme. Avec cette idée de communautarisme, chaque localité a une école privée ce qui complique encore plus le public.

Question : Est-ce que vous vous considérez comme l'homme de la situation ?

SMH : Non ! C'est prétentieux, c'est trop dire. Je ne suis pas l'homme de la situation par contre je suis du monde de l'éducation et je connais la maladie qui ronge mon monde donc si je suis là, c'est pour faciliter et trouver la solution avec mes collègues pour sauver notre monde.

Question : Vous avez promis d'ouvrir des Masters et des Doctorats, de faire construire des amphithéâtres à l'UDC. Comment comptez-vous vous y prendre ?

SMH : Déjà il y'a un amphi qui est en construction à Mvouni, c'est déjà pas mal et je sais qu'avant mon

arrivée à la tête de ce ministère, il y'a eu des protocoles signés avec des Pays partenaires comme le Japon, l'Arabie Saoudite et les Emirats Arabes-Unis pour aller dans cette optique. Maintenant, ce qu'on doit faire, c'est de capitaliser les connaissances et l'intellectualisme car nous avons des grands diplômés dans plusieurs les domaines.

Question : Le nouveau bureau a annulé toutes les affectations de l'ancien Président par intérim et selon nos sources, il serait accusé de malversation. Qu'est-ce que vous pouvez en dire ?

SMH : Je commence par balayer toute accusation. L'une des missions du Comité, c'est d'auditer l'institution. Il y aura un audit administratif et un autre audit qui sera financier donc si on l'accuse de malversation, ça sera déterminé.

Les affectations annulées par le Comité sont des affectations punitives, arbitraires. Je ne suis pas de l'administration donc je ne vais pas m'étaler dessus. S'ils font bien les choses, ils seront félicités et s'ils le font mal, ils vont l'assumer. Il ne faut jamais abuser, ça je ne pardonne pas.

Propos recueillis par
A.O Yazid et Oustadh

REPRISE DES VOLS

Tarif au départ de Moroni

MAYOTTE

PROMO

110 000KMF*

Aller/Retour

Plus d'info

+269 328 69 69

*Voir conditions en agence et sur www.flyabaviation.com

AB Aviation